

09 février 2021

Cours en ligne – Université Laval - Québec



# *Le texte lexicographique entre nécessité et artificialité*

Christophe REY

Lexiques, Textes, Discours, Dictionnaires : centre Jean Pruvost (EA 7518)

Université de Cergy-Pontoise

Institut Universitaire de France

[christophe.rey@u-cergy.fr](mailto:christophe.rey@u-cergy.fr)

# Puisqu'il faut introduire

- \* Un parcours scientifique au milieu des dictionnaires ponctué par des approches diverses qui en ont façonné une vision plurielle



Aix-en-Provence

Historique et  
métalexicographique

Historien de la  
langue



Amiens

Sociolinguistique  
« forcée »

Un faux  
sociolinguiste



Cergy-Pontoise  
+  
IUF

HDR  
J. Pruvost

Contrastive

Un métalexicographe  
épanoui

Direction de l'équipe LT2D (EA 7518)

Du/des  
dictionnaire(s)

Une présentation assez générale :

- \* Un objet placé depuis son émergence sous le signe de la pluralité
- \* Un objet linguistique et culturel de « croyances » et de « fantasmes »
- \* Un objet entre nécessité et artificialité

# Un objet protéiforme et à la mode



- \* Des recueils lexicaux qui ne reprennent que l'agencement alphabétique
- \* les dictionnaires « détournés » :
  - « On détourne de manière ludique l'objectif descriptif attendu quant aux mots, l'auteur joue avec les mots, leurs formes, leurs définitions, leurs référents : il s'agit d'un *dictionnaire détourné*. » (PRUVOST, 2009 : 145)
- \* Le nom « dictionnaire » fait vendre ! (cf. *Dictionnaire d'un peu tout et n'importe quoi* (2013))

DAF  
20e siècle



Une réflexion ne portant que sur les dictionnaires « à vocation linguistique »,  
décrivant la langue « en général »

# Entre nécessité et artificialité

## \* Un des deux piliers de la grammatisation des langues :

« Par grammatisation, on doit entendre le processus qui conduit à décrire et à outiller une langue sur la base des deux technologies qui sont encore aujourd'hui les piliers de notre savoir métalinguistique: la grammaire et le dictionnaire. » (AUROUX, 1992 : 28)

Nécessité

## \* Une vision de la langue et de la culture :

« Au sens plein du terme, un dictionnaire est un ouvrage *de seconde main* : son objet, ses données observables ne sont pas la langue et le monde, mais *ce que l'on dit de la langue et du monde*. » (DUBOIS et DUBOIS, 1971 : 49)



Artificialité

Le locuteur n'y verra le plus souvent, **à tort**, qu'une représentation de LA langue

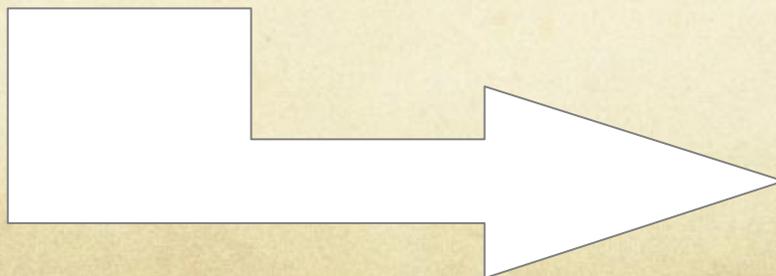
# De la nécessité du texte lexicographique

\* Oui les langues existent en tant qu'objets arbitraires dont les locuteurs et usagers façonnent le présent et le futur et OUI le dictionnaire est un outil qui leur permet d'avoir une forme d'existence.

- Non il ne s'agit pas de la seule forme d'existence des langues-> Très nombreuses langues à tradition orale
- La grammatisation au sens de Sylvain Auroux (1992) : est un mécanisme qui permet aux langues qui en font le choix de disposer d'une pérennité évidente, mais ne garantissant pas pour autant leur survie (ne pas sous-estimer le poids du marché des langues!).
- Pour les langues qui ont fait le choix de la grammatisation le corpus lexicographique est donc bel et bien là et il faut faire avec ! **Le devoir du scientifique est de connaître cet outil pour le faire évoluer et mieux appréhender les rôles qu'on entend lui faire jouer.**



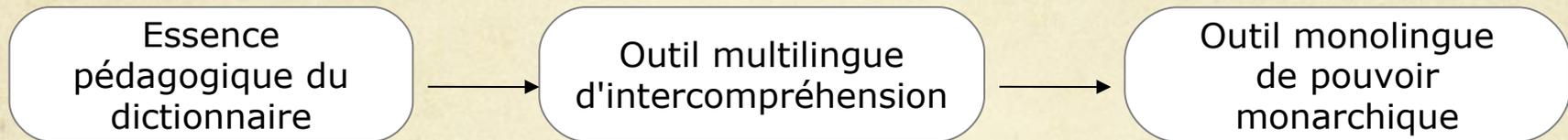
Ils sont fous ces linguistes !



Août 2020

# Un maître dont on dit le nom

« Par grammatisation, on doit entendre le processus qui conduit à décrire et à outiller une langue sur la base des deux technologies qui sont encore aujourd'hui les piliers de notre savoir métalinguistique: la grammaire et le dictionnaire. » (AUROUX, S., 1992 : 28)



Face au pouvoir du dictionnaire et de son artisan, les utilisateurs se trouvent ainsi dans la position d'élèves par rapport à un maître :

« Le discours lexicographique est donc de même nature que l'énoncé pédagogique de l'enseignant, du « maître » qui s'identifie avec la communauté socio-culturelle et détient le savoir : l'élève lui aussi est appelé à réduire un écart entre ce qu'il sait et ce que le maître sait. » (DUBOIS, J., DUBOIS, C., 1971 : 49)

Nous le voyons, la dimension didactique du dictionnaire est essentielle pour la communauté socio-culturelle. Élaborer un dictionnaire constitue donc un acte fort – certes artificiel puisqu'imparfait – de construction de la langue et donc de « **sécurisation linguistique** » pour les locuteurs.

Voilà tout le paradoxe du dictionnaire, un objet qui par son existence, en raison de son rôle d'outil de grammatisation, dit tout à la fois « **ce qu'est la langue** » et « **ce qu'elle n'est pas** ». Les lexicographes auront beau étoffer leurs ouvrages de longues préfaces, postfaces ou encore annexes explicitant la philosophie de leur travail, le grand public n'y verra toujours que ce qu'il croit voir habituellement, à savoir **LA** langue. Tous ces « paratextes » ne sont d'ailleurs, malheureusement, que très rarement parcourus par les lecteurs : l'essentiel semble ailleurs...

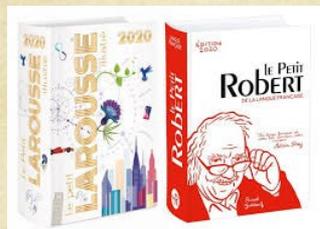


# Un dépôt considéré comme figé, normatif et complet... un pur fantasme

De nombreuses illustrations de cette méconnaissance de l'objet dictionnaire et de la vision fantasmée qui l'entoure nous sont données tous les jours.

Beaucoup de bibliothèques, de centres de documentations, d'entreprises, ne voient pas l'intérêt de renouveler leurs vieux ouvrages, voire de diversifier ceux qu'ils ont déjà.

-> Posséder un ouvrage millésimé qui date de dix ans ne pose pas de problème fondamental (**La langue sous le bras**).



Combien de personnes non spécialisées connaissent les différences entre de grands dictionnaires usuels classiques ?

-> Le choix d'un type d'ouvrage est le plus souvent une affaire de coût voire de représentations loin des particularités et du **programme linguistique** ayant présidé la rédaction d'un ouvrage.

L'avènement de l'outil informatique, du web, des modèles contributifs, change encore les visions et les représentations sur ces ouvrages. -> **Mais n'a pas fait disparaître le recours à des outils qui portent – pour l'instant encore – le nom de « dictionnaire ».**



# Proposer un socle lexical identitaire pour les langues

- \* Les dictionnaires seraient un peu comme la Banque de France, ils conserveraient le trésor linguistique. Sauf qu'il s'agit d'un trésor qui une fois qu'il a été mis derrière la porte n'est pas révérifié (ou partiellement). Le plus important c'est de savoir qu'il existe et qu'il a une forme connue et familière.
- \* Du coup, le dictionnaire permet de rassurer le locuteur en disant « ce qu'est sa langue » mais aussi ce qu'« il est aussi » à travers elle.
- \* Le dictionnaire comme forme ultime de matérialisation de l'existence des langues en termes de politique linguistique.

Exemple du Sénégal :

Constitution jusqu'en 2000 : « la langue officielle de la République du Sénégal est le français »...« les langues nationales sont le diola, le malinké, le pulaar, le sérère, le soninké et le wolof ».

- La nouvelle constitution du 7 janvier 2001 a considérablement modifié les choses puisque dans l'article premier de cette dernière a été ajoutée à la suite du mot « wolof » la séquence « **et toutes les autres langues qui seraient codifiées** ».

- \* Un outil de légitimation et donc – en quelque sorte – de discrimination linguistique (**compétence!**).



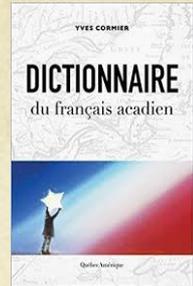
Attention : **Un objet à deux facettes.**

- \* Dit ce qu'est la langue et donc – même sans le vouloir - ce qu'elle n'est pas
- \* Permet même aux langues d'exister tout simplement
- \* Outil de matérialisation de la compétence en langue

# « Lexicographe » c'est faire exister

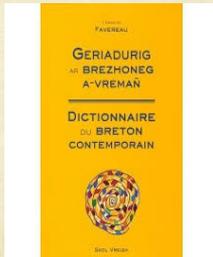
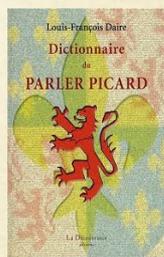
## Sociolinguistique

Le développement phénoménal et extraordinaire de la lexicographie de langue française hors de France.



Les nombreuses initiatives d'affirmation des variétés d'espagnol  
-> L'Académie espagnole joue un rôle fédérateur qui constitue un vrai succès (une proposition pour l'Académie Française) !

Tous les efforts faits par les langues régionales et/ou minoritaires pour exister lexicalement



Projet METALPIC (Financement IUF 2017-2022)



Une piste pour les langues régionales et minoritaires



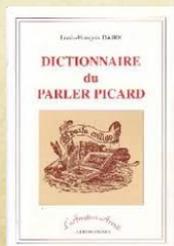
Projet de description métalexiconographique des textes lexicographiques picards.

Une tradition linguistique et lexicographique très riche et ancienne marquée par une extrême variation.

Une absence de standard linguistique (pas d'orthographe harmonisée notamment).  
Une polarisation lexicographique.



Un corpus lexicographique à la fois dense et éparé (nombreuses variétés de picard et des productions lexicographiques dans des dictionnaires, des glossaires, des lexiques, etc.).



# Et la dimension institutionnelle ?

Amalgame entre « institutionnel » et « normatif » -> Exemple du TLF(I)



Rôle ingrat et inconfortable de l'Académie Française



Point de référence positif ou négatif pour les usagers et les autres propositions lexicographiques

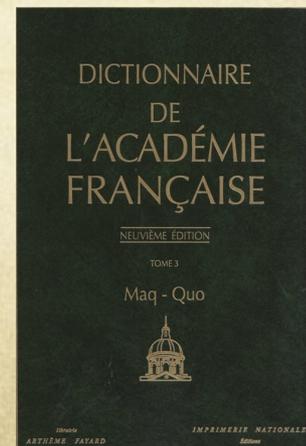
## Un modèle lexicographique en évolution

Un nouveau site internet pour le dictionnaire

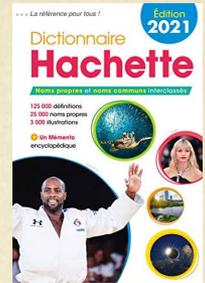
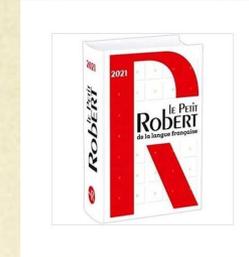
Remarques normatives

Dire – Ne pas dire

- 1- Introduction de l'étymologie
- 2- Introduction de titres d'oeuvres littéraire
- 3- Une plus grande prise en compte de la Francophonie
- 4- Une adaptation à la modernité



# L'obsolescence et l'inachèvement du dictionnaire



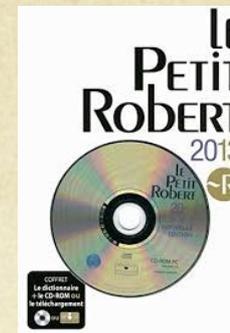
I

La millésimisation : une opportunité à double tranchant

II

Les contraintes très pesantes de la Dictionnairique

# Jamais sans la dictionnairique



« À la dictionnairique correspond tout ce qui a trait à l'élaboration que définit le dictionnaire lorsqu'il fait l'objet d'un commerce. Ainsi, déterminer le nombre de pages, le nombre de signes, choisir la hiérarchie des caractères en fonction de la lisibilité, prévoir le public auquel il sera destiné, adapter le contenu à ce public, programmer la vente de l'ouvrage, sa date de lancement, la publicité dont il fera l'objet, tout cela relève de la dictionnairique. Elle n'est pas moins importante que la lexicographie, elle est simplement chronologiquement seconde tout en ayant parfois des impératifs qui s'exercent dès l'élaboration du projet. » (PRUVOST, J., 2005 : 23)

Cette dimension inhérente à chaque ouvrage lexicographique est à la base même du respect possible du programme linguistique retenu... elle guide ce qui est possible de faire dans l'espace restreint du dictionnaire en tant qu'objet commercial.

# Une lecture imparfaite des dictionnaires et des interprétations partiellement assumées

## \* Prise en compte des péritextes :

« C'est en essayant de dresser le catalogue des mots que l'on reconnaît bien vite qu'une langue vivante est un domaine flottant qu'il est impossible de limiter avec précision. De tous les côtés on aperçoit des actions qui, soit qu'elles détruisent, soit qu'elles construisent, entament le langage traditionnel et le font varier.

Des mots tombent en désuétude ; mais, dans plus d'un cas, il est difficile de dire si tel mot doit définitivement être rayé de la langue vivante, et rangé parmi les termes vieillis dont l'usage est entièrement abandonné et qu'on ne comprend même plus. En effet, il faut bien se garder de ce jugement dédaigneux de l'oreille qui repousse tout d'abord un terme inaccoutumé et le rejette parmi les archaïsmes et, suivant l'expression méprisante de nos pères, parmi le langage gothique ou gaulois. Pour se guérir de ce dédain précipité, il faut se représenter que chacun de nous, même ceux dont la lecture est le plus étendue, ne possède jamais qu'une portion de la langue effective. Il suffit de changer de cercle, de province, de profession, quelquefois seulement de livre, pour rencontrer encore tout vivants des termes que l'on croyait enterrés depuis longtemps. » (Emile Littré, Préface du *Dictionnaire de la langue française*)



Emile  
Littré

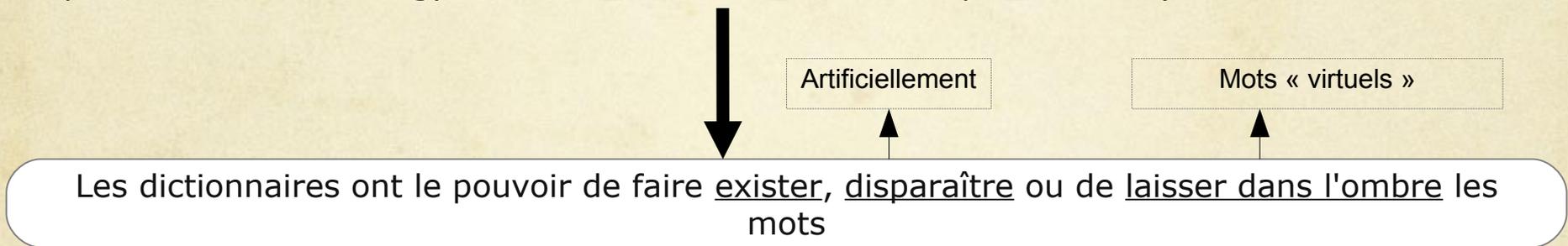
« J'ai fait un choix, essayant de n'admettre que les mots dont l'usage commence à s'emparer. Mais la limite est arbitraire; et comme je l'ai éprouvé dans mon long travail lexicographique, une part est laissée au jugement et à l'initiative du lexicographe. » (Emile Littré, Préface du *Supplément au Dictionnaire de la langue française*)



**Le contrat/programme linguistique** du dictionnaire

# Enregistrer dans un dictionnaire c'est faire exister : le poids des mots nouveaux

« Le second réflexe, corollaire du premier, est celui que nous pourrions appeler le réflexe de la vérité absolue, avec le postulat tacite suivant : tout ce qui est mentionné dans les dictionnaires est indiscutable, et le mot qui n'y figure pas n'existe pas. D'où cette remarque habituelle au point de devenir un cliché : "Ce mot n'est pas français, il n'est pas dans le dictionnaire". C'est évidemment oublier un peu trop rapidement que les auteurs de dictionnaires enregistrent des nomenclatures très différentes en fonction de la taille de l'ouvrage, du nombre de volumes, et des choix qu'ils se fixent quant au regard sur les mots, descriptif ou normatif par exemple » (PRUVOST, J., « Le(s) dictionnaire(s): singulier ou pluriel, lexicographie ou dictionnaire », *Musée virtuel des dictionnaires*, [https://dictionnaires.u-cergy.fr/histoire\\_dico/mvd.\\_dictionnaire\\_dico.html](https://dictionnaires.u-cergy.fr/histoire_dico/mvd._dictionnaire_dico.html))



La néologie en lexicographie : un dispositif fortement contraint et « engageant »





Le statut  
complexe  
du néologisme

Complexité  
plus grande quand on  
considère les différences  
de traitement  
selon les dictionnaires

Des divergences plus  
ou moins importantes  
dans leur enregistrement  
(cf. C. Martinez,

<http://orthogrenoble.net/page-de-camille-club-orthographe-grenoble.html>.)

La « dictionnaire »  
possède un rôle important  
dans les décisions  
des lexicographes  
(cf. J. Pruvost)

« Rappelons qu'un mot n'entre dans le dictionnaire que parce que les lexicographes ont jugé qu'il s'était déjà bien implanté dans l'usage. Ceux-ci ne font qu'entériner cet usage, ils ne le créent pas. [...] Pour nombre de Français cependant, la présence dans le dictionnaire est une caution : ils investissent le dictionnaire d'un rôle de censeur de la langue française. Si le mot est dans le dictionnaire, on a le **droit** de l'utiliser car il existe, pour ainsi dire légalement, sinon on n'a pas le droit parce qu'il n'existe pas (qui n'a jamais entendu ce type de réflexion?), ce qui veut dire qu'on lui **dénie le droit à l'existence**. Il y a donc toute une période pendant laquelle le mot nouveau a une existence précaire et surtout un statut bizarre et paradoxal. Nombre de membres de la communauté linguistique condamnent en effet l'emploi de mots absents des dictionnaires, mais les lexicographes ne les intègrent dans leur nomenclature qu'après leur assez large diffusion et implantation au sein de cette même communauté. Les néologismes sont ainsi en quelque sorte et temporairement (sauf à ne pas se diffuser) des espèces de SDF, des **"sans dictionnaire fixe"**. » (SABLAYROLLES, 2006 : 142-143)

Tout ceci nous interpelle fortement et souligne toute la subjectivité de la dimension évolutive de la langue que ces censeurs – les dictionnaires – mettent en exergue. Pourquoi les nouveautés lexicales seraient différentes d'un dictionnaire à l'autre ? Existerait-il plusieurs langues ? Les réponses les plus légitimes à ces interrogations se trouvent implicitement données dans le constat suivant : **un dictionnaire n'est pas le seul reflet de la langue.**

# La néologie lexicographique est une interprétation

Autant de **photographies** de la langue que de dictionnaires

« Par ailleurs, leur insertion n'est pas simultanée dans tous les dictionnaires qui paraissent presque simultanément. Ce qui jetterait nombre de gens dans des affres de perplexité s'ils consultaient plusieurs dictionnaires et se rendaient compte de ces divergences, mais c'est rarement le cas. » (SABLAYROLLES, 2006 : 142-143)

Le grand « moment » des **refontes** lexicographiques

« La refonte lexicographique est l'opération lors de laquelle le dictionnaire fait peau neuve. Le but d'une refonte est de préparer le dictionnaire à entrer dans une nouvelle étape de son histoire, en le dotant d'un nouveau corps adapté aux futures mises à jour. » (MARTINEZ, 2009 : 67)

Vous avez dit néologisme ?

Existence de mots considérés comme des néologismes mais déjà présents dans la langue :

Ex : *Oligarque* enregistré dans le millésime 2007 du *Petit Robert* et pourtant daté de 1568 (Cf. SABLAYROLLES, 2011)



Ex : Article AOÛT dans *Petit Larousse Illustré* 1905 et *Petit Larousse* 2005 : Passage d'une prononciation [u] à [u] et [ut] (mais pas encore de [au] [aut]). □ Norme en évolution, l'exclusion devient la norme.



- Ex : Les « Remarques normatives du *Dictionnaire de l'Académie Française* » :
- « \*LIBRE-SERVICE n. m.(...) Doit être préféré au mot anglais Self-service et à l'abréviation Self. » (*Dictionnaire de l'Académie Française*, 1992)
  - « \*GÉNÉRER v. tr. (...) Ce verbe, qui avait disparu depuis des siècles, est parfois employé dans certaines spécialités scientifiques, mais il est à éviter dans l'usage courant chaque fois que l'on peut utiliser Engendrer, Produire, Causer. » (*Dictionnaire de l'Académie Française*, 1992)
  - « INTERROGATION n. f. (...) L'interrogation directe exige l'inversion du sujet et du verbe. On doit dire : Quelle heure est-il ? et non Quelle heure il est ? Cette règle ne souffre aucune exception. » (*Dictionnaire de l'Académie Française*, 1992)

Une mise  
en garde  
pour  
tenter  
de  
réguler  
l'usage

La norme lexicographique se construit le plus souvent par opposition aux « fautes », « erreurs » et « écarts » mais peut aussi **les intégrer...**

## Pour conclure : un vœu

Faire évoluer la vision des/du dictionnaire(s) et les visions qu'en ont au moins les scientifiques

Au-delà de tous les discours d'imperfection que l'on peut et que l'on se doit légitimement de tenir en tant que scientifiques à propos des dictionnaires, force est aussi de reconnaître (...) que cet objet jouit d'**un rôle central et primordial dans la construction et la diffusion des langues**.

Que serait en effet la langue française sans l'apport de ces ouvrages ? L'histoire étant déjà écrite, nous n'en savons rien, avouons-le. Une chose est néanmoins certaine, la langue ne serait certainement pas ce qu'elle est sans ces répertoires qui se sont tous attachés et s'attachent encore à livrer des photographies à la fois précieuses et indispensables de la langue. Notre langue actuelle n'est-elle pas une part importante du résultat de cette « sédimentation lexicale » ? L'évolution des langues se manifestant avant tout par les usages oraux et écrits qu'en font leurs locuteurs, ne peut-on pas plutôt voir dans ces réceptacles fortement critiquables une voie d'enregistrement privilégiée des évolutions de la langue ? **Pourquoi ne pas opposer à cette vision « sclérosée » – tacitement admise en sociolinguistique – des dictionnaires comme répertoires ne véhiculant qu'une image déformée et partielle des langues, une conception plus optimiste de témoins privilégiés en charge de l'enregistrement des pratiques des locuteurs eux-mêmes à travers les usages qu'ils font de la langue ?**



# Quelques références bibliographiques

AUROUX, S., 1994, *La révolution technologique de la grammatisation*, Ed. Mardaga, Liège.

AUROUX, Sylvain, 1992, « Introduction. Le processus de grammatisation et ses enjeux », *Histoire des idées linguistiques*, Tome 2, Liège, Mardaga, 1992, pp. 11-64.

DUBOIS, J., DUBOIS, C., 1971, *Introduction à la lexicographie : le dictionnaire*, Paris, Larousse.

MARTINEZ, Camille, 2009, *L'évolution de l'orthographe dans les Petit Larousse et les Petit Robert 1997-2008 une approche généalogique du texte lexicographique*. Thèse de doctorat soutenue à l'Université de Cergy-Pontoise sous la direction de Jean Pruvost.

PRUVOST, Jean, 2009b, « Quelques perspectives lexicographiques à mesurer à l'aune lexiculturelle », *Études de linguistique appliquée (ÉLA)*, 2009/2 n° 154, pp. 137-153.

PRUVOST, Jean, 2005b, « Quelques concepts lexicographiques opératoires à promouvoir au seuil du XXI<sup>e</sup> siècle », *Études de linguistique appliquée (ÉLA)*, 1/2005 (n° 137), pp. 7-37.

PRUVOST, J., « Le(s) dictionnaire(s): singulier ou pluriel, lexicographie ou dictionnairique », *Musée virtuel des dictionnaires*, [https://dictionnaires.u-cergy.fr/histoire\\_dico/mvd.\\_dictionnairique\\_dico.html](https://dictionnaires.u-cergy.fr/histoire_dico/mvd._dictionnairique_dico.html).

REY, Christophe (Parution en avril 2021). *La langue picarde et ses dictionnaires*, Collection Lexica, mots et dictionnaires, n°38, Honoré Champion.

REY, Christophe (2020). *Dictionnaire et société*, Collection Lexica, mots et dictionnaires, n°35, Honoré Champion. Descriptif de l'ouvrage. Bon de commande pour l'ouvrage. ->VIENT DE PARAÎTRE

SABLAYROLLES, Jean-François, (2011), « Alain Rey, le linguiste et les mots nouveaux », in *Alain Rey, vocabuliste français*, GAUDIN, F. (éd.), Limoges, Éditions Lambert-Lucas (collection « La Lexicothèque »), p. 87-98.

SABLAYROLLES, Jean-François, HUMBLEY, John, (eds). 2006. *Neologica*, 1, Garnier.